

Sommaire

N°3

Mai 2003

Publication du
**Centre de documentation
du Centre d'enseignement
supérieur aérien**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Christian Tisserand

Rédacteur en chef :
Lt Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Adc Philippe Paillard

Comité rédacteur :
Stt Christèle Chevalier
Stt Jean-Luc Vignaud
Asp Roxane Furio
Sgt Christelle Chopin
Sgt Stéphane Lanzeray
Sgt Jérôme Périolat
M^{le} Florence Combes
M^{me} Cindy Lanzeray
M^{me} Marie-Catherine Villatoux

**Infomatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10

Photogravure et impression :
Atelier de reproduction de
l'armée de l'air
26, boulevard Victor -
00450 ARMÉES

Direction :
Stt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 100 exemplaires

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Relations internationales

Le G8 4

Géopolitique

La Géopolitique de la Syrie 6

Économie

L'inflation 8

Institutions

Les missions du préfets de département 10

Droit

Le Référé 12

Histoire littéraire

Balzac et sa pensée politique 14

Philosophie

Le Positivisme 16

Pensée politique

Paul Henri Spaak 18

Histoire de l'aéronautique

Lionel Max Chassin 20

Histoire

La Naissance de l'Empire ottoman 22

Stratégie

L'Arme aérienne selon Camille Rougeron 24

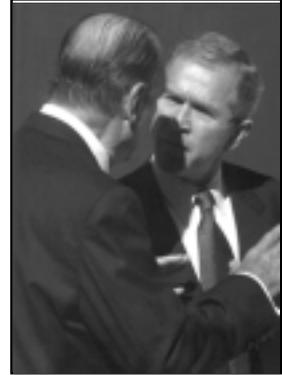
Au fil de la plume

..... 26



Le G8

Lancé en 1975 par le Président Valéry Giscard d'Estaing, le G8, antérieurement G7, est une rencontre annuelle et informelle des chefs d'État et de gouvernement de l'Allemagne, des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Italie, de la France et, depuis 1997, de la Russie. Participe, en qualité d'observateur, l'Union européenne qui est représentée par le Président de la Commission et par le chef de l'État ou de gouvernement qui assure la présidence de l'Union européenne.



Initialement, les travaux de groupe portaient sur un ajustement des politiques économiques à court terme entre les pays participants mais l'ordre du jour a évolué depuis : les questions politiques et sociales (notamment le développement durable et la santé à l'échelle mondiale) sont maintenant abordées lors de ces réunions.

Durant ces dix dernières années, le G8 a permis de déboucher sur des changements importants dans le mode de fonctionnement de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), et d'autres organisations internationales, sur l'allégement de la dette de certains pays les plus pauvres, sur le déblocage de fonds pour la lutte contre les maladies infectieuses, sur l'adoption d'une charte sur les nouvelles technologies de l'information.

Le sommet de Gênes, en 2001, fut l'occasion de faire participer plusieurs chefs d'État de grands pays d'Afrique par le lancement de la nouvelle initiative pour l'Afrique, appelée depuis le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). Si le G8 s'engage grandement en faveur de l'Afrique, il n'en oublie pas la lutte contre le terrorisme (mise en place du Partenariat mondial contre les disséminations d'armes et de matières de destruction massive et adoption de mesures sur la sécurité des transports), et les questions régionales (Afghanistan, relations Inde-Pakistan, Moyen-orient...)

Ainsi, le sommet d'Évian a repris l'ensemble de ces questions. Dans le domaine macro-économique, ont été abordées les réformes structurelles sur les marchés du travail, des produits et des capitaux avec la lutte contre la corruption et avec la réforme des retraites. Résolution fut prise aussi pour que le FMI améliore ses activités de surveillance et sa rigueur dans l'allocation de financements publics. De même, le G8 a réaffirmé son soutien à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en comblant le besoin de financement du fonds fiduciaire du PPTE, en renforçant le fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, en réduisant de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la création du Groupe d'action contre le terrorisme vient renforcer les capacités de lutte et appuyer le Comité contre le terrorisme de l'Organisation des Nations unies afin d'assécher les flux financiers qui l'alimentent.

Enfin, parmi les questions régionales, outre son soutien à la recherche d'une solution globale, par moyens pacifiques, à la question nucléaire nord-coréenne, outre son soutien au plan de lutte contre le trafic de drogue provenant d'Afghanistan, outre sa profonde sympathie au peuple algérien (mise en place d'un plan d'aide d'urgence), le G8, suite aux nouvelles violences commises par le pouvoir du Zimbabwe, demande au gouvernement de ce dernier de respecter le droit de manifester pacifiquement.

La géopolitique de la Syrie

Après la prise de Bagdad, la Syrie a semblé un temps dans l'œil du cyclone américain, Washington reprochant à Damas d'accueillir des dirigeants du parti Baas irakien, de posséder des armes de destruction massive et de soutenir le terrorisme international. Début mai 2003, les pressions diplomatiques ont succédé aux menaces de guerre. Néanmoins, la Syrie constitue une étape cruciale dans le remodelage du Proche et du Moyen-Orient que l'administration Bush souhaite poursuivre. En effet, l'absence de démocratie et de libertés, la corruption et la faiblesse de l'économie syrienne constituent autant de motifs d'insatisfaction pour Washington qui prône l'ouverture politique et économique de la région... En outre, le régime de Damas détient une partie de la solution du conflit israélo-palestinien.

Indépendante depuis 1941, la Syrie n'acquiert sa pleine autonomie qu'en 1946 avec le départ des derniers soldats français qui exerçaient le mandat donné à la France par la conférence de San Remo en 1920.

L'arrivée au pouvoir d'Hafez al-Assad en 1970 met un terme à vingt-quatre ans d'instabilité et de coups d'État. En quelques années, il consolide son pouvoir en s'appuyant sur l'armée, sur les « brigades de défense », véritable garde prétorienne, et sur ses coreligionnaires alaouites. Hafez al-Assad s'est aussi attaché à marginaliser progressivement les forces politiques (le parti communiste et trois formations nassériennes) qui s'étaient ralliées au parti Baas syrien. L'opposition politique, qui représente encore quatre députés aux élections législatives de 1973, disparaît du parlement en 1977. Cette période correspond à la montée de la contestation islamiste sunnite qui remplit le vide politique et qui apparaît alors comme la seule option politique possible. Ce mouvement culmine en 1982 avec l'insurrection noyée dans le sang de la ville de Hama.

Même si aucun nouveau parti politique n'a émergé sur la scène syrienne depuis les années soixante-dix, on a assisté à l'apparition de formes nouvelles d'organisations manifestant un intérêt certain pour les affaires publiques (cercles de dialogue, comités pour la renaissance de la société civile, organisations

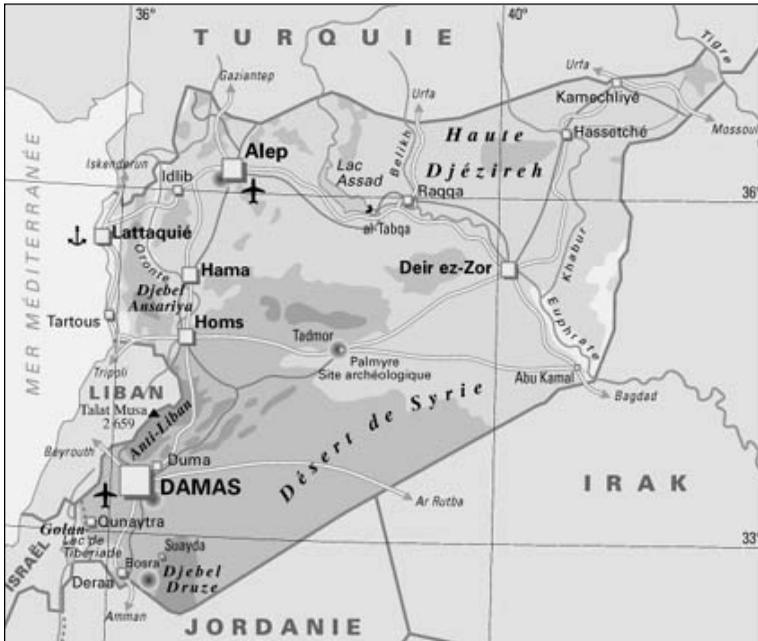


de défense des droits de l'homme). Le retrait volontaire de ces organisations du champ politique n'empêche pas à leurs activités d'avoir un retentissement politique. Néanmoins, il traduit aussi une forme de refus du politique qui conduit les milieux populaires à un repli identitaire profondément marqué par la religion, et ce en dépit de l'espoir suscité par le « printemps de Damas », consécutif à l'accession au pouvoir de Bachar al-Assad à la disparition de son père le 10 juin 2000.

Sur la scène internationale, la Syrie pâtit de son occupation illégale du Liban et de son soutien aux mouvements terroristes palestiniens. Depuis 1999, la Syrie est en effet considérée par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme international, même si le gouvernement syrien n'a plus été directement impliqué dans aucun acte terroriste depuis 1986. Washington reproche à Damas de fournir un asile et un appui logistique à plusieurs groupes terroristes : le Front populaire de libération de la Palestine d'Ahmad Jibril – commandement général (FPLP-CG), le Djihad islamique palestinien (DIP), le Fatah-Intifada d'Abou Moussa, le Front populaire pour la libération de la Palestine de Georges Habash, et le Hamas qui ont gardé des bureaux à Damas. En outre, la

Syrie a offert au Hezbollah, au Hamas, au FPLP-CG, au DIP et à d'autres organisations terroristes un refuge et des installations dans la vallée de la Bekaa au Liban, qui demeure sous contrôle syrien. Toutefois, en évitant les déclarations de soutien et en condamnant régulièrement les actions de ces organisations, la Syrie a réussi à éviter les mesures d'embargo qui ont notamment frappé la

Libye. Cette attitude lui a aussi permis de jouer un rôle dans la région qui dépasse de loin sa puissance réelle.



Inflation : tenant et aboutissant

Une forte inflation couplée à une croissance faible et à un chômage en hausse donne naissance à la stagflation. Apparue en France dans les années soixante dix, elle a été l'objet de préoccupations pour les dirigeants français qui ont lutté contre elle grâce à des politiques de maîtrise de l'inflation. La politique d'inflation faible est une tradition française, elle est par ailleurs l'un des piliers du pacte de stabilité européen. Son corollaire, la déflation, est le plus souvent utilisé comme instrument pour lutter contre l'inflation.

Qu'est-ce que l'inflation ?

L'inflation est :

- La hausse du niveau général des prix et non la hausse des prix de quelques produits (ce qui a alimenté le débat sur le passage dans un cycle inflationniste lors du passage à l'euro).

- Un phénomène auto-entretenu de hausse des prix (une hausse en entraîne d'autres) et non un phénomène isolé et accidentel.

- Une hausse des prix fondée sur des mécanismes macro-économiques, mettant en jeu l'interdépendance entre toutes les parties et tous les mécanismes de l'économie : répartition, formation des prix, systèmes de distribution.

Une hausse des prix durable et auto-entretenu peut être la conséquence de différents facteurs qui sont différentes formes d'inflations.

Les formes d'inflations

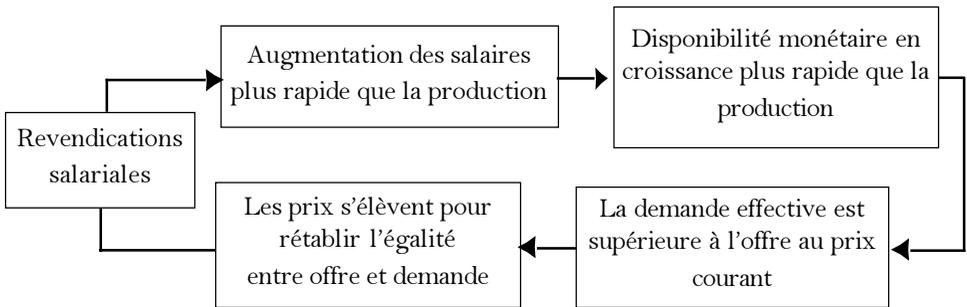
L'inflation par la demande est un phénomène de hausse des prix engendrée par une situation de déséquilibre entre une demande effective trop forte par rapport à l'offre à un prix donné. Pour que les quantités demandées soient égales à celles offertes, les prix augmentent.



Les keynésiens insistent souvent sur le rôle des coûts dans les phénomènes inflationnistes. La répercussion sur le prix de vente de l'augmentation des coûts de fabrication (matières premières, salaires, marges,...) s'appelle l'inflation par les coûts.

Intuitivement, on constate qu'il se dégage ce que l'on appelle la spirale inflationniste.

La spirale inflationniste



La déflation, ou comment casser l'inflation

Pour réduire les tensions sur les prix, on applique une politique déflationniste, ces mesures peuvent être :

- 1) - augmentation de la pression fiscale pour limiter les revenus disponibles des ménages,
- 2) - encadrement du crédit, montée du taux d'intérêt afin de limiter la croissance de la masse monétaire,
- 3) - limitation des salaires, des marges bénéficiaires,
- 4) - blocage des prix...

Le terme de déflation peut aussi être utilisé pour caractériser une période marquée par une baisse durable du niveau des prix.

Les missions du préfet de département

Nommé par décret du Président de la République, le préfet a vu ses missions évoluer considérablement depuis la loi du 28 pluviôse an VIII qui a créé l'Institution. Au départ « empereur aux petits pieds » selon l'expression de Napoléon, le préfet est aujourd'hui à la fois une autorité dépendante du pouvoir central et une autorité déconcentrée dotée de pouvoirs importants.

Le préfet a la charge des intérêts nationaux

Il assume une *fonction de représentation* à la fois juridique et physique de l'État et du gouvernement : il peut signer des documents au nom de l'État, ester en justice et intervenir dans le déroulement de certaines procédures juridiques et lors de cérémonies représenter physiquement le gouvernement.

- Le préfet a une *fonction d'information du gouvernement et des gouvernés* sur :
 - la situation politique et économique locale, la mise en application des mesures législatives et gouvernementales. Le préfet est en liaison constante avec les cabinets ministériels. L'état de l'opinion remonte également par le biais des renseignements généraux qui sont, pour une part, sous son autorité.
 - Il est aussi un relais entre le gouvernement et les gouvernés, au sujet de la politique gouvernementale.
- Le préfet a une *fonction de réglementation, de police et de sécurité*.
 - Autorité de police générale, il a même pouvoir que le maire. Cependant, il dispose d'un pouvoir de substitution en cas de carence de ce dernier ou encore lorsque le champ d'application de la mesure dépasse le cadre territorial de la commune. Dans les communes disposant d'une police nationale, le préfet conserve le pouvoir de police sur les rassemblements humains. Enfin, il est autorité de police sur les axes de grandes circulations. Le préfet est autorité de police spéciale, cela touche certaines activités comme les débits de boisson. Ce pouvoir tend à se développer dans le domaine environnemental, économique et social.
 - Le préfet exerce des fonctions judiciaires (mesures conservatoires, celles nécessaires au constat de crime ou de délit, mise en application des décisions de justice).

- Il est le principal responsable de la sécurité civile, il fixe et veille à la coordination des missions.
- Le préfet participe aux fonctions d'intérêt général ainsi qu'à la défense du territoire.

Le préfet a la charge des services déconcentrés

Le préfet de département a délégation de l'ensemble des ministres. Responsable des services déconcentrés, il est destinataire de l'ensemble des textes, circulaires et courriers de l'administration centrale. Il peut prendre toutes les mesures individuelles administratives qui s'imposent. Il est l'ordonnateur secondaire, le gestionnaire du patrimoine et des effectifs. Il arrête l'organisation des services conformément aux orientations des ministres et après consultation des chefs de service. Certains services échappent à cette règle, il s'agit de l'armée, exclusion faite de la gendarmerie en ce qui concerne la police administrative, de la justice et de la police judiciaire, de l'inspection du travail, de l'éducation nationale pour la partie pédagogique et la gestion des personnels et établissements, des services financiers (Trésor public et direction des services fiscaux) ainsi que des services chargés des statistiques (INSEE).

Le préfet a la charge du contrôle administratif et des relations avec les collectivités territoriales

– Le préfet exerce :

- Un contrôle administratif sur les actes des collectivités, ceci dans un cadre procédural très particulier afin de veiller au respect de la légalité. Ce contrôle *a posteriori* ne donne pas lieu à une décision exécutoire mais à une saisine du tribunal administratif compétent qui seul est habilité à prendre une décision opposable à la collectivité.

- Un contrôle budgétaire qui traite l'équilibre budgétaire, l'inscription des dépenses obligatoires et le respect des délais. Dans ce domaine, le préfet dispose d'un pouvoir plus large, il peut dans certaines circonstances se substituer à l'élu et prendre des mesures exécutoires.

– Entretenir des relations avec les collectivités est une nécessité qui s'impose de droit de par les faits pour des fonctions d'assistance. La décentralisation a laissé subsister des domaines de compétences partagées (l'emploi, le social avec par exemple le RMI ou l'aide personnalisée à l'autonomie). De plus, le préfet a un devoir d'information : faire comprendre la politique du gouvernement, les aides européennes ou toute autre donnée ayant des incidences sur la vie locale.

Le préfet occupe une place prépondérante dans la vie politique locale. Agent de l'État de plus haut niveau, il est le seul fonctionnaire dont les attributions sont définies par la Constitution.



Le référé



« **L**es plaignants ont saisi la justice en référé ». Cette expression est largement connue, mais que se cache-t-il derrière ce mot, un « référé », et derrière cette procédure ?

Un juge rend en principe un jugement dit « au fond » qui nécessite un formalisme lourd et long. Or dans des cas particuliers, par exemple occupations illégales de lieux privés par une personne ou un groupe de personnes, les plaignants peuvent obtenir une décision plus rapide pour régler le problème, ils saisissent alors la justice en référé.

Un juge est alors amené à rendre une ordonnance de référé quand les conditions imposées par la loi sont remplies. **L'ordonnance de référé est une décision provisoire** rendue à la demande d'une partie, l'autre présente ou appelée, dans les cas où la loi confère à un juge, qui n'est pas saisi du principal, le pouvoir d'ordonner immédiatement les mesures nécessaires (article 484 du NCPC*). L'utilisation et la saisine de cette procédure sont strictement encadrées par la loi.

Caractéristiques générales

Cette procédure, très utilisée en France, revêt les caractéristiques suivantes :

- C'est une **procédure contradictoire** car les deux parties sont présentes à l'audience, du moins le défendeur est assigné à comparaître.
- C'est une **procédure simple** car le ministère d'avocat n'est pas obligatoire quel que soit le tribunal compétent.
- C'est une **procédure sans formalisme**, aucun délai n'étant imposé entre la délivrance de l'assignation et l'audience. Il appartient cependant au juge d'apprécier si la partie adverse a eu suffisamment de temps pour préparer sa défense (art 486). Le juge des référés est obligatoirement saisi par voie d'assignation (art 485).

* NCPC : Nouveau Code de Procédure Civile.

Conditions de saisine

Cette procédure permet d'obtenir une décision rapide, mais une décision provisoire. Cependant, s'agissant d'une juridiction d'exception, le juge des référés ne peut être valablement saisi que dans les cas spécifiés par la loi.

Il existe :

– Le **référé en cas d'urgence** : il s'agit d'ordonner immédiatement des mesures nécessaires. Il doit exister la notion d'urgence (tout retard dans la décision à prendre est susceptible d'entraîner des conséquences préjudiciables), un défaut de contestation sérieuse et l'existence d'un différend (article 808-848-872-893-956 du NCPC*).

– Le **référé pour prévenir un dommage imminent** ou faire cesser un trouble manifestement illicite. Dans ces cas, l'urgence n'est pas exigée mais une contestation sérieuse est nécessaire. (article 809-849-873-894 NCPC).

– Le **référé-provision** quand il existe une obligation non sérieusement contestable, l'urgence n'étant pas obligatoire. Le juge est amené dans ce cas à fixer une provision (art 809-849-873-894-NCPC*).

– Le **référé-injonction** permet au juge d'ordonner des mesures conservatoires.

Compétence

La compétence territoriale du juge des référés est admise de façon assez large. Le demandeur peut saisir le juge du domicile du défendeur ou du lieu où la mesure est sollicitée.

Les ordonnances de référé peuvent être **rendues par tous les présidents de tribunaux** : tribunal d'instance, tribunal de grande instance, tribunal de commerce ou encore conseil des prud'hommes.

Les ordonnances de référé sont **susceptibles d'appel** si elles ont été rendues en premier ressort (sauf si elles émanent du premier président de la Cour d'appel), **d'opposition**, si elles ont été rendues par défaut ou bien **de cassation** lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort. Les délais d'opposition et d'appel sont de 15 jours (contrairement au fond où les délais sont de 1 mois) à la suite de la signification de l'ordonnance.

Les ordonnances de référé étant exécutoires par provision, c'est-à-dire immédiatement mises à exécution, les voies de recours ne suspendent pas l'exécution.



Balzac et la pensée politique



Créateur au sens plein du terme d'un monde romanesque, Balzac se sent « *égal et peut-être supérieur à l'homme d'État* » ; c'est-à-dire que, non seulement il donne naissance à une société, mais il la dote de lois qui sont l'expression de ses convictions intimes. **Il se révèle par ses personnages plus que par ses confidences privées** ; il n'est « *pas seulement un démiurge : il est l'ensemble des passions dont se nourrit sa démiurgie* » (Gaëtan Picon : *Balzac par lui-même*).

Dans son *Avant-propos*, Balzac a prétendu écrire « *à la lueur de deux vérités éternelles : la religion et la monarchie* ». Cependant, réduire sa philosophie au seul terme de « *religion* » serait méconnaître la complexité de sa pensée. Longtemps influencé par les illuministes – Saint-Martin, Swedenborg – Balzac a cru pouvoir fusionner les divers systèmes religieux en un seul : dans *Séraphita*, il expose par la bouche de l'ange sa foi en la **supériorité de l'âme sur l'esprit**. Grâce au « *don de spécialité* », l'illuminé voit les correspondances qui régissent le monde : « *il devine l'avenir et le passé en pénétrant la conscience* ».

Cependant, le catholicisme n'est pas absent de son œuvre. Il répond à un double objectif. **Un objectif esthétique** d'abord : tout comme Chateaubriand, Balzac a su utiliser **les beautés de l'inspiration chrétienne** pour donner à son récit une couleur poétique ; c'est ainsi que le personnage féminin du *Lys dans la vallée* acquiert une présence troublante. Puis, il y a un objectif doctrinal aussi : dans un monde allant à la déroute, la religion « *constitue la seule force qui puisse relier les espèces sociales* » et présente « *un système complet de répression des tendances dépravées de l'homme* ».

Second flambeau de l'inspiration balzacienne : **la monarchie**. Non point une royauté appuyée sur une Constitution élaborée par la volonté du peuple, mais bel et bien une monarchie absolue de droit divin. C'est là, le sujet même de la longue conversation du dîner du *Médecin de campagne* dans laquelle Benassis expose ses « *pensées étranges* ». Tout s'enchaîne logiquement : un pays a besoin d'un pouvoir ; celui-ci ne peut être que fort « *fort jusqu'à l'absolutisme* » ; or tout pouvoir divisé entre les mains de notables semble affaibli : « *le pouvoir, la loi doivent donc être l'œuvre d'un seul* ».

Ainsi s'explique la **condamnation du suffrage universel** : les masses populaires sont aux yeux de Balzac incapables de juger sainement d'une situation : « *les prolétaires me semblent les mineurs d'une nation et doivent toujours rester en tutelle* ». Héritées de la fréquentation de Bonald et de Maistre, ces attitudes sont essentiellement le résultat des réflexions inspirées à Benassis et son créateur par « *les catastrophes de nos quarante dernières années* ». En effet, Balzac voyait, dans le passage du pouvoir monarchique au pouvoir bourgeois issu de la Révolution, l'extension de la minorité possédante, non la disparition de l'inégalité sociale. Bien plus, il stigmatisait la force grandissante de l'argent dont aucune loi ne pouvait endiguer le flot.

Dans cette société fondée sur l'inégalité (Balzac voit même dans les lois bourgeoises une légalisation des injustices), émergent quelques êtres d'exception que pousse l'ambition ou la révolte. L'énergie du héros balzacien trouve ainsi dans cette société « truquée » un terrain d'expérimentation à sa mesure : à l'école de Vautrin, les Rastignac et Rubempré comprennent rapidement que **l'argent est ce qui fait mouvoir le monde au XIX^e siècle** : « *Il vit le monde comme il est, les lois et la morale impuissantes chez les riches, et vit dans la fortune l'ultima ratio mundi* » (*Le Père Goriot*).

Que dire, en effet, d'une fortune acquise comme celle de Nucingen sur le dos des petits – et des gros – épargnants, au moyen de combinaisons frauduleuses ? Et surtout, que dire d'une justice impuissante à réprimer les abus et les crapuleries des potentats ? La morale de *La Maison Nucingen* est à l'opposé du dénouement de *Tartuffe* : par ce biais, Balzac trouvait la confirmation de sa foi en un **absolutisme qui serait capable de rétablir la justice en contrebalançant le pouvoir de l'argent**.

Le positivisme

Berthelot

En 1890 dans *L'Avenir de la science*, Ernest Renan écrivait : « *Il viendra un jour où l'humanité ne croira plus, mais où elle saura, un jour (...), le monde métaphysique et moral comme elle sait déjà le monde physique.* » Renan pense que la science pourra tout connaître : non seulement le monde physique (les choses qui nous entourent) mais aussi ce qu'il faut faire (la morale) et les réalités situées hors de l'expérience (la métaphysique). Il est clair qu'ainsi il n'y a plus de place pour la philosophie. Berthelot confirmait : « *La science domine tout, elle rend seule des services définitifs. Nul homme, nulle institution désormais n'aura une autorité durable s'il ne se conforme à ses enseignements* » (*Science et Morale*).

Renan et Berthelot souhaitaient une société qui accorderait toute sa confiance à la raison scientifique et à la réussite technique. Ils croyaient qu'une telle société viendrait. Elle n'est pas venue encore. Notre société actuelle n'accorde pas toute sa confiance à la science. Pensons à l'existence des sectes, des mouvements religieux, des croyances irrationnelles (voyance, astrologie...) et au procès intenté contre la science et ses retombées techniques désastreuses (Hiroshima, eugénisme...). Mais on peut rétorquer que la science n'est pas achevée, qu'il lui reste beaucoup à connaître et à faire. Projetons-nous dans un futur hypothétique et imaginons ce que serait une société où la science et la technique seraient l'objet de la confiance des hommes. C'est la conception positiviste, qui inspirait Renan et Berthelot.

Selon Auguste **Comte, le père du positivisme**, la science est fondamentalement une œuvre collective de l'humanité. Elle porte sur un objet commun à tous : **la réalité**. Elle emploie une méthode commune à tous : la méthode positiviste. Toutes les intelligences spéculent de la même façon sur un même fond, sur « *la profonde identité mentale des savants avec la masse active* ». Le progrès de l'esprit scientifique est une extension méthodique du bon sens à tous les sujets accessibles à la raison humaine. Si l'on pense avec méthode, l'on peut comprendre la science.

Il ne semble pas y avoir de place pour la philosophie dans l'idéal positiviste. On peut constater sur le plan historique que l'accroissement des sciences s'accompagne d'un recul de la philosophie. Si la science pouvait tout connaître, il ne resterait rien à la philosophie qui disparaîtrait faute d'objet. La science semble, du reste, avoir bien des avantages sur la philosophie :

- Sa méthode expérimentale semble plus fiable que la méthode philosophique.
- Elle a un caractère nécessaire : elle évolue indépendamment de la personne qui l'énonce et n'est donc pas liée à la subjectivité d'un sujet. Ainsi, il arrive que plusieurs savants, travaillant indépendamment, fassent la même découverte au même moment.
- Elle a un caractère universel. Tout le monde s'accorde sur la vérité scientifique alors que les philosophies, elles, sont diverses, contradictoires.

La philosophie semble devoir laisser place à la science... Alors que la technique nous apporte des réussites palpables, utiles et décisives ainsi que le confort et qu'elle transforme le monde profondément, la philosophie, elle, semble ne rien apporter discipline spéculative, elle ne change pas le monde. « *La technique nous rend maîtres et possesseurs de la nature* » (Descartes) et elle bouleverse notre mode de vie. Le Français moyen vit beaucoup mieux aujourd'hui que le seigneur du Moyen Âge dans son château sans commodité. La technique semble donc bien nous apporter des progrès quand la philosophie ne nous donne que des conseils de vie, parfois dérisoires.

Le positivisme repose sur l'idée que la science évolue selon une méthode assurée qui va vers la vérité. Mais n'y a-t-il pas de l'irrationalité en science ? C'est souvent sur fond d'erreur que se découvrent des vérités. Croire que le processus scientifique va toujours infailliblement vers le vrai avec des raisonnements toujours exacts est une illusion.

Il faut noter aussi le caractère plural des sciences. L'avancement des sciences ne remplit pas le but initial de la philosophie comme unité du savoir. La science ne peut éviter son manque d'unité. La philosophie n'a-t-elle pas ici un rôle de synthèse à tenir ? Elle serait alors science des sciences, le recueil des points communs aux sciences. Ainsi, la philosophie ne recule pas forcément quand la science se développe.

Enfin, **le positivisme est une philosophie**. Dire de la science qu'elle vaut mieux que la philosophie et que cette dernière est inutile, c'est philosopher sans le savoir. On ne peut parler scientifiquement de la science mais seulement philosophiquement.

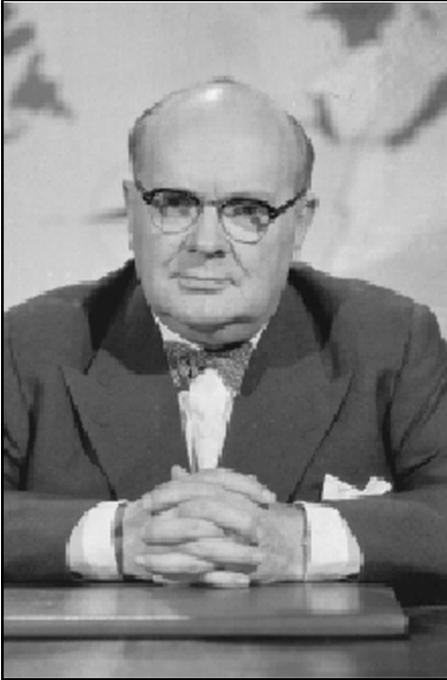
La technique peut-elle apporter le bonheur ? Dans *Le Meilleur des Mondes*, Huxley décrit une société fondée sur l'efficacité technique mais déshumanisée car le bonheur est factice et inutile. Si la technique diminue l'effort physique, en augmentant le confort, elle n'apporte pas le bonheur. N'y a-t-il pas alors une place pour la philosophie à côté de ce que peuvent nous apporter la science et la technique ?

Bibliographie

Auguste Comte, *Catéchisme positiviste*, 1852.
Ernest Renan, *L'avenir de la science*, 1848.



Paul-Henri Spaak (1899-1972)



Député socialiste en 1932, Spaak débute sa carrière ministérielle en gérant de nombreux portefeuilles, dont celui des Affaires étrangères, avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale qui le conduit à suivre le gouvernement belge en exil à Londres. De là, il milite pour une alliance de l'Europe occidentale. En effet, selon lui, « *l'Europe occidentale offre cette particularité qu'entre les pays qui la composent, il n'y a pas de compétition territoriale et qu'il y a en revanche une communauté de principes politiques, juridiques et moraux, de même qu'un niveau social comparable.* »

Dès 1941, il est l'un des initiateurs d'une union douanière entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg qui donne naissance en 1944 au Benelux. Il devient, à la fin de la guerre, le premier président de l'Assemblée générale des Nations unies puis, de 1946 à 1949, le chef du gouvernement belge. Durant cette période, il s'efforce de rapprocher la Belgique des puissances occidentales, et de l'intégrer à l'OTAN.

En 1949, il accède à la **présidence du Conseil de l'Europe** qu'il quittera en 1951 suite au refus de la Grande-Bretagne d'accepter le plan Schuman. Il s'implique dès lors dans la construction européenne en tant que président de l'Assemblée parlementaire de la Commission économique du charbon et de l'acier (CECA)

et en tant que président du comité des experts économiques chargés de préparer l'Europe économique. Il joue un rôle essentiel dans la négociation du traité de Rome qui fait de lui **un des pères fondateurs de l'Union européenne**.

Dans les années soixante, ses conceptions sur l'Europe s'opposent à la vision gaulliste. En effet, il est partisan d'une Europe supranationale, « *c'est-à-dire une Europe organisée de telle façon qu'en fin de compte lorsque les discussions aussi complètes que possible ont lieu et que l'on doit prendre une décision, cette décision doit être prise à la majorité, afin d'éviter les impasses.* » Il milite aussi en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, d'une défense commune, d'une politique étrangère commune et d'« *une entente économique extrêmement profonde* ». En 1966, il se retire de la vie politique sans avoir réalisé son rêve d'« *être un jour le président des États-Unis d'Europe* ».

Bibliographie :

SMETS, Paul-F., *La Pensée Européenne et Atlantique de P.-H. Spaak, I,II*,Goemaere, Bruxelles, 1980.

WILLEQUET, Jacques, *Paul Henri Spaak : Un Homme des Combats*, La Renaissance de livre, Bruxelles, 1974.

VAN AAL,H.F., *Télé-mémoires De Vleeschauer, Gutt, Spaak*, Bruxelles, 1971.

WERRIE P., *Paul-Henri Spaak. Ses mémoires, son amnésie*, Bruxelles, Liège, 1971.

SPAACK, Paul-Henri, *Combats inachevés, tome I*, Vokaer et Fayard, Bruxelles et Paris, 1969.

SPAACK, Paul-Henri, *Combats inachevés, tome II*, Vokaer et Fayard, Bruxelles et Paris, 1969.

OUTERS, Lucien, *Paul-Henri Spaak : son dernier combat*, Rénovation, Bruxelles, 1972.

HUIZINGA J., *Mr. Europe. A political biography of Paul-Henri Spaak*, London, 1961.

REMME I., *Paul-Henri Spaak*, Berlin, 1957.

Guillaume

« Lionel-Max » Chassin



Le général Chassin demeure l'une des personnalités les plus marquantes mais aussi les plus originales qu'ait comptées l'armée de l'air. Natif de Gironde, il voit le jour le 26 avril 1902 à Bordeaux où il fait ses études au collège de Blaye puis au Lycée de Bordeaux. Élève particulièrement doué pour les matières scientifiques comme pour les lettres, il décroche son baccalauréat à l'âge de 16 ans et intègre l'école Navale en septembre 1919. Après sa période d'instruction sur le croiseur école « Jeanne d'Arc » et divers embarquements, il poursuit sans coup férir une brillante carrière d'officier de marine. Il se fait remarquer par son caractère affirmé, son goût pour les activités sportives, notamment le tennis et le rugby où il excelle jusqu'à remporter en tant que capitaine d'équipe le championnat de France maritime de rugby.

L'aviation l'attire et c'est en septembre 1926 que l'enseigne de vaisseau Chassin entre au Centre d'aviation maritime de Rochefort où il obtient les brevets d'observateur en avion et de pilote de dirigeable. Après une affectation au Maroc au sein de l'escadrille 5 B 2, il passe au Centre d'aviation maritime de Berre puis d'Hourtin d'où il sort breveté pilote militaire d'avion en juin 1928. Son énergie et un charisme plus que certain lui valent d'assurer, au cours de la même période, un cours supérieur de navigation aérienne à Brest où l'un de ses douze élèves n'est autre qu'Antoine de Saint-Exupéry...

Sa passion pour l'aviation le pousse, au mépris des sarcasmes de ses camarades de la Royale, à rejoindre en octobre 1935 la toute jeune armée de l'air. Toujours en quête de nouveaux défis, le capitaine Guillaume Chassin se découvre un nouveau centre d'intérêt dans le parachutisme qu'il contribue à promouvoir à l'école de l'Air. Breveté d'état-major en 1938 à sa sortie de l'école supérieure de guerre aérienne, il est affecté au Comité d'études franco-britanniques à la veille de la seconde

guerre mondiale. La campagne de France le trouve au 6^e Bureau de l'état-major de l'armée de l'air puis au cabinet du général chef d'état-major.

À la suite de l'armistice, il devient chef du 1^{er} bureau à Air-Maroc puis commandant du groupe 1/32. En novembre 1942, il pilote l'hydravion qui conduit l'amiral Darlan à Alger. La légende veut qu'il soit le premier à avoir aperçu les premiers navires anglo-américains destinés au débarquement sur l'Afrique du Nord. En février 1944, il prend le commandement de la 31^e escadre de bombardement et participe à toutes les premières opérations du groupe « Maroc » nouvellement engagé.

La guerre achevée, son « joli brin de plume », que ses supérieurs n'ont pas manqué de remarquer depuis plusieurs années, lui vaut la direction des services d'information au ministère des Armées, affectation qui lui offre l'opportunité de créer la revue « Forces aériennes françaises » dont il restera à jamais la figure tutélaire. Promu général de brigade aérienne le 25 août 1946, Chassin assure simultanément les commandements des écoles de l'Air et de la 3^e région aérienne.

En dépit d'une activité débordante, l'écriture tient une place prépondérante dans sa vie, ce qui lui vaut bien souvent des remarques acerbes de la part de sa hiérarchie qui lui demande même un temps de choisir entre sa carrière d'aviateur et celle d'écrivain. Pour autant, ses écrits novateurs contribuent à renouveler la pensée stratégique militaire française de l'époque dans des domaines aussi variés que ceux de la puissance aérienne, de la bombe atomique ou encore de la guerre révolutionnaire avec sa biographie - la première en langue française ! - de Mao Zedong. Cette dernière est écrite à son retour d'Extrême-Orient, où il avait assuré le commandement de l'Air en Indochine de juin 1951 à juin 1953.

Nommé à la tête de la défense aérienne du territoire (DAT) à l'automne de la même année, le général Chassin est mis à la disposition du commandant suprême allié en Europe en avril 1956. Promu général d'armée aérienne le 1^{er} avril 1957, il prend ouvertement parti en faveur de l'Algérie française à travers le Mouvement populaire du 13 mai (MP 13) qu'il contribue à créer. Il quitte l'armée de l'air le 26 avril 1958 pour se consacrer, dans un premier temps à la vie politique où il ne connaît guère de succès, puis dans un second temps à l'étude des phénomènes OVNI dont il assure la promotion en France jusqu'à son décès le 16 août 1970, à Marseille.

Bibliographie

Chassin, général, *Histoire militaire de la seconde guerre mondiale*, Payot, 1947.



La naissance de l'empire ottoman

(Première partie 1281-1365)



Dans le passé, les principaux Empires turcs furent ceux des Tujue (VI^e s-VIII^e s), des Ougours (vers 745-840), des Seldjoukides (XI^e s-XIII^e s) et des Ottomans, qui régnèrent du XIV^e siècle à 1922.

L'Empire ottoman, édifié lentement, est né au début du XIV^e siècle sur les ruines de l'État seldjoukide d'Anatolie, puis au XV^e siècle sur celles de l'Empire byzantin. Les origines des Ottomans et leur histoire ont été longtemps mal connues.

D'après une légende, vers 1230-1240, les Mongols héritiers de Gengis Khan envahissent l'Asie centrale et chassent devant eux de nombreuses tribus turkmènes de la branche Oghouz, notamment les Kayi. Menés par leur chef Ertoghrlul Bey, ils s'installent alors en Anatolie occidentale. Osman (1281-1326), fils d'Ertoghrlul, fut, en 1281, le fondateur de la dynastie ottomane dont les membres appartenaient à la confrérie musulmane des ghâzis, guerriers de l'Islam. Animés de la volonté de faire triompher leur foi, ils luttent contre les chrétiens byzantins. Les actions contre ces derniers prennent l'allure d'une *jihad*, guerre sainte contre les infidèles. Des Turcs d'autres tribus se rallient à Osman, attirés par son dynamisme ; ce dernier profite de la décadence seldjoukide pour se rendre indépendant, constituer des émirats autonomes (*beyliks*) et prendre le titre de Sultan en 1299 grâce à ses innombrables qualités : courage, honnêteté et autorité.

En 1302, ils sont vainqueurs des Byzantins à Bapheus, près de Nicomédie. Osman a déjà placé sous contrôle la partie orientale de la Bithynie byzantine. Aidé d'autres Turcs, il étend son territoire de la mer de Marmara vers Brousse et Nicée, aux dépens de ses voisins (chrétiens et musulmans) et jette les bases d'une organisation étatique. Son fils Orkhan (1323-1362) prolonge l'offensive par la prise de villes byzantines : Brousse (1326), Nicée (1330 ou 1331), Nicomédie (1337), et par la mainmise sur l'émirat voisin de Karesi, qui lui ouvre une large façade maritime, face aux territoires européens de Byzance. Dans les pays conquis, ses proches

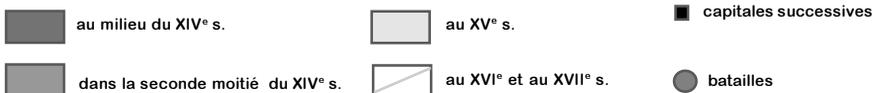
proches tiennent les principaux postes de l'administration. Une armée d'élite est établie, les janissaires. Ce corps de mercenaires, constitué d'enfants chrétiens enlevés aux divers points de l'Empire puis élevés dans la religion musulmane, va constituer pendant très longtemps une troupe de choc pour l'armée ottomane.

Entre 1326 et 1365, Brousse (Bursa) est la capitale de l'État ottoman. Orkhan apparaît à cette date comme le véritable fondateur de ce dernier, notamment en instaurant une administration intérieure et une monnaie. Les Ottomans finissent par se lancer à l'assaut de la Thrace (région du sud-est de l'Europe occupant l'extrémité nord-est de la Grèce, la Turquie d'Europe, et le sud de la Bulgarie), prennent le fort de Gallipoli puis la ville d'Andrinople (Edirne) en 1361, devenue capitale en 1365.

Formation de l'Empire ottoman



L'empire ottoman



L'arme aérienne selon Camille Rougeron



« **T**out navire de guerre qui ne vole pas sera mort. » Cette phrase écrite en 1936 résume la pensée de l'ingénieur et stratège Camille Rougeron. Né le 8 janvier 1893, Camille Rougeron effectue ses études au lycée Louis-le-Grand à Paris puis entre à l'école d'application du Génie maritime. Ingénieur naval, en 1925, il est chargé de la construction de plusieurs croiseurs et s'intéresse tout particulièrement à l'étude et aux recherches sur l'armement. Dès cette période, Rougeron s'attache à démontrer la supériorité du croiseur de bataille rapide et léger. De 1931 à 1935, sa carrière militaire lui permet d'avoir à charge la construction du croiseur le *Dunkerque*, et de vérifier ses théories sur les croiseurs rapides et légers.

C'est à cette même période que l'auteur commence à réfléchir sur l'arme aérienne. En 1931, il écrit un article sur *La Guerre totale et l'Aviation* dans lequel il expose les différents moyens que peut utiliser l'aviation pour détruire les flottes au mouillage. En 1936, il énonce dans son ouvrage, *L'Aviation de bombardement*, la puissance de destruction des avions de bombardements et l'utilisation de la bombe-fusée, ancêtre des missiles air-sol et air-air. Il développe pareillement l'aspect vulnérable d'un avion qui attaque en vol rasant un objectif défendu par des mitrailleuses lourdes.

Véritable précurseur en la matière et fin stratège, il explique également dans son ouvrage intitulé *Les Leçons de la guerre d'Espagne*, le rôle prépondérant de cette nouvelle arme et prend conscience que la France, à cette époque, ne possède pas d'aviation de bombardement rapide et d'aviation d'assaut.

Les différents ouvrages et articles qu'il rédige entre 1927 et 1979 dérangent. Cependant, il fait prendre conscience du développement de la stratégie aérienne et de l'emploi d'une tactique. En 1948, il effectue plusieurs conférences sur la guerre future, un de ses thèmes de prédilection, à l'École de guerre, à l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale et au Centre d'Enseignement Supérieur Aérien.

Disciple du stratège italien Giulio Douhet, il argumente ses réflexions et pousse plus loin sa pensée en établissant un examen des chances respectives du chasseur et du bombardier. Il démontre l'inconvénient d'une arme aérienne lourde, tels que les bombardiers lents, contre des chasseurs rapides.

Fort de ces réflexions, Rougeron propose que les armées se pourvoient d'un appareil unique, rapide et maniable : un chasseur-bombardier monoplace.

La principale idée de la doctrine de Rougeron réside dans le fait que l'aviation est l'instrument pour une guerre totale. C'est dans cette optique qu'il admet l'emploi de l'arme atomique, sans aucun état d'âme, et qu'il perfectionne sa stratégie dont le but de la guerre reste l'affaiblissement de l'adversaire par la destruction de sa puissance économique. Mais il cherche aussi à faire prendre conscience d'un besoin dans l'investissement d'armes nouvelles telles que les missiles, les armes légères et celles de destructions massives. Cette pensée l'amène à poser la question du rendement de l'armement et de l'adaptation de l'outil militaire en fonction d'une éventuelle menace.

Camille Rougeron développe un véritable art de la guerre où l'avion tient un rôle essentiel voire déterminant. Son passage en tant qu'ingénieur du génie Maritime et ses questions sur l'utilisation de l'armement lui font concevoir une stratégie fondée sur la technique.

Ses pensées sur la stratégie et l'emploi de l'arme aérienne ont joué un grand rôle lors de la seconde guerre mondiale et au cours de certains conflits du XX^e siècle.

C'est à travers ses écrits que Rougeron fait transparaître les divers aspects de la guerre : une guerre future ; une vision anticonformiste voire inimaginable. Fin stratège, penseur militaire et tacticien hors pair, il ne croit pas à l'effet de dissuasion apporté par un armement nouveau et estime que toute arme possède une riposte. Dans ces différents écrits, il ne fait apparaître aucune dimension morale à sa doctrine. Il meurt le 19 décembre 1980 en laissant derrière lui une œuvre étendue d'articles et d'ouvrages.

Bibliographie

- Stratégie de l'aviation et de la guerre totale*, Claude d'ABZAC-ÉPEZY, R.H.A, 1991.
Les enseignements aériens de la Guerre d'Espagne, Camille Rougeron, Paris, Berger-Levrault, 1939.
Camille Rougeron, une bibliographie sélective, Claude d'ABZAC-ÉPEZY, Paris, SHAA, dactyl, 1991.
La Doctrine de Guerre du Général Douhet, P. VAUTHIER, cit. in Patrick Facon *Douhet et sa doctrine*.



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car, même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« *Demain dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, je partirai...* »

Partir, partir, bien évidemment cher Hugo mais partir pour quelle destination ? Car il est possible de partir pour l'Italie ou pour la Turquie, pour l'Angleterre ou pour le Finistère mais nullement à Rome ou à Ankara, ni à Londres ou à Brest. En effet, partir ne peut se construire avec la préposition « à » même si nous l'oyons continuellement. En revanche, je peux partir pour l'Italie pour le travail ou en vacances. D'où l'acception qui est faite de partir en Italie, c'est-à-dire partir en Italie en vacances. Ainsi, selon la destination envisagée, la préposition utilisée différera. Donc, si tout homme a bien le droit de **partir en** vacances, et s'il peut **partir** alors **pour** Rome, en revanche, il ne **partira** jamais à Rome. Toutefois, selon le moyen de locomotion utilisé, je pourrais alors partir à pied, à cheval, à vélo mais aussi en voiture, en avion, en train, selon que j'entre ou non dans le moyen de transport !

Que dire alors de notre cher Musset qui écrit dans sa poésie : « *Beau chevalier qui partez pour la guerre* » ?